



Mr. Frédéric CONSEIL
DSC CGT ENDEL
165 boulevard de Valmy
92700 Colombes Cedex
06.77.13.29.90.



Mr Emeric BURIN DES ROZIERS
DG ENDEL ENGIE
165 boulevard de Valmy
92700 Colombes Cedex
Le 08 novembre 2021

Objet : NAO 2022 :

Il faut se féliciter des bons résultats d'ensemble, dû en grande partie au travail de tout le personnel d'Endel.

Avec un ROC prévu à 7,2 m€ en 2021, il est grand temps de remettre une AG avec un talon afin de récompenser l'ensemble des salariés pour leurs travail fournis et de stopper la fuite en avant de nos compétences vers la concurrence qui a commencé depuis votre arriver à la tête d'Endel.

M le directeur général d'ENDEL, il est grand temps d'arrêter cette hémorragie et de retrouver une réelle stabilité a tout niveau dans notre entreprise. *Pour la CGT, l'augmentation salariale ne doit en aucun cas être discriminatoire envers aucune des catégories, et surtout pas, par son mode d'attribution.*

Les salariés trouvent irrespectueux que le DG d'Endel n'assiste pas à toutes les réunions de NAO se qui prouve son manque d'intérêt pour les salariés d'Endel.

Nous vous rappelons que la NAO doit être conforme à l'article L 2242-8 et suivant du Code du Travail, et la communication doit être de bonne foi, dans un esprit constructif, avec le souci d'une information transparente, sincère, précise et complète.

C'est pourquoi les salariés d'ENDEL ENGIE revendiquent pour la NAO 2022 :

SALAIRES :

- Mise en place d'une grille de salaires en 2022, comme promis par vos prédécesseurs, afin de réduire les inégalités de traitement entre les salariés.
- Une Augmentation Générale de 4% avec un talon minimum de 100€ pour toutes les catégories sociaux-professionnelles.

- Une Augmentation Individuelle de 2% pour toute les catégories sociaux-professionnelles, avec priorité aux salariés qui n'ont pas eu d'AI depuis 3 ans. (Somme à calculer et partager par catégorie socio-professionnelle, par pôle, par région, par direction délégué, par agence et hors promotions)
- 1% de dotation pour rattrapage de salaire pour les salariés qui sous payés par rapport au marché (compétences critiques).
- Augmentation du SMIC ENDEL à 2000€ brut mensuel.
- Calculer la prime d'ancienneté sur le salaire de base et non sur le revenu minimum hiérarchique.
- Déplafonnement de la prime d'ancienneté suivant l'ancienneté du salarié dans l'entreprise afin de favoriser la fidélisation des salariés.
- Augmentation de la prime vacance à 1000€.
- Revalorisation des bas salaires et la mise en place d'une réelle évolution des coefficients qui sont bloqué depuis des années (ouvrier 215 et 240, etam 255).
- Suppression du coefficient 170 aucun salarié a un coefficient inférieur a 190.
- Egalité hommes/femmes rattrapage des salaires et des coefficients et promotions sans discriminations.

DEPLACEMENTS ET INDEMNITES DE REPAS :

- Augmentation à 400€ au lieu de 200€ pour la prime de déplacement pour les sédentaires.
- Augmentation de la part patronale à hauteur de 80% pour les tickets restaurants.
- La reconnaissance systématique du domicile fiscal du salarié comme point de départ pour tout déplacement.
- Application de l'accord déplacement pour les sédentaires qui n'ont pas de transport en commun.
- Demande que les IK soit indexé sur le barème fiscal des 7 cv.

- Suppression de la tranche 80 à 200 km pour les grands déplacements.
- Revalorisation du grand déplacement à 120€ par jour/calendaire.
- Petit déplacement forfaitaire de 10€ sur place lors d'un GD.
- Nous voulons l'attribution des heures de recherche de chambre dès le 1^{er} jour de GD.
- Nous voulons que les détentes soient acquises automatiquement au-delà de 2 et 4 semaines de GD.
- Elargissement et mise en place du statut d'EMM pour tous les salariés en grands déplacements (véhicules de service).

CONVENTION COLLECTIVE :

- Etendre la valeur du point de la Convention collective Rouen Dieppe à l'ensemble des salariés.
- Nous voulons que les congés enfant malade soient rémunérés à 100% par l'entreprise et étendu à l'ensemble de l'entreprise.
- Accorder des jours aux salariés pour un conjoint (e) hospitalisé ou malade.
- **Maternité** : dès le 3^{ème} mois de grossesse les femmes bénéficieront d'une heure par jour payé.
- Revalorisation du pourcentage de l'activité sociale et culturelle pour l'ensemble des CSE d'ENDEL ENGIE à hauteur de 1,5%.

ACCORD ENDEL A NEGOCIER EN 2021 :

- Mise en place d'un accord de participations et d'intéressements aux bénéfices.
- Mise en place d'un accord QVT chez ENDEL.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez Monsieur, recevoir mes salutations distinguées.

Frédéric CONSEIL



DSC CGT ENDEL